



Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 28 juin 2010

Monsieur le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 15.

M. Sylvain MOUGEL est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 17 mai 2010 est approuvé après quelques rectifications concernant les demandes de jouissance de terrains qui font l'objet d'une enquête publique :

- M. Patrice JOLY (et non Daniel) bail emphytéotique accès maison
- M. François POIROT La Rigue Régularisation source (et non M. Voirot)

Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

RAPPORTS D'ACTIVITE DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS DES STATIONS DE SKI

Les rapports des délégués de services publics des remontées mécaniques sont présentés au Conseil Municipal, malgré l'absence des exploitants.

Un groupe de travail sera mis en place pour étudier chaque délégation de service public

M. Alain LEMAIRE présente le rapport de la **station LA BRESSE - HOHNECK**

Saison 2008/2009 :

Elle débute le 12 décembre et connaît une brusque baisse de la fréquentation à la mi-mars.

On compte 112 jours de fonctionnement (16 % de plus de moyenne sur les 4 dernières années)

Le chiffre d'affaire et de 6,5 millions d'euros

On note plus de 5,5 millions de passages

Les redevances communales s'élèvent à 326 000 €.

Investissements 2008/2009 : rénovation électrique, engin de damage

Investissements 2009/2010 : Travaux du Slalom et Belle-Hutte

Saison 2009/2010 :

L'ouverture a eu lieu le 18 décembre 2009 (- 60 % par rapport aux vacances de Noël 2008/2009)

On note 109 jours de fonctionnement, 4 609 000 passages, un chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros

L'effectif s'élève à 52 équivalent temps plein, salaires permanents

Forte baisse de la fréquentation également à la mi-mars.

En matière de secours, on compte 427 évacuations.

Concernant les travaux à réaliser, Monsieur le Maire rappelle que la commune proposera à M. le Préfet que la délégation de service public soit prolongée de 5 ans par avenant du fait des investissements récemment réalisés et prévus, suite à l'entretien qu'il a eu avec M. Jean-Yves Remy pour la planification.

La tarification pour la saison 2010/2011 prévoit une augmentation de 3 %.

Les perspectives commerciales sont axées vers les comités d'entreprises et l'Europe.

Station LA BRESSE - BRABANT

On compte pour cette station 89 jours d'ouverture.

Station LA BRESSE - LISPACH

Un courrier sera adressé pour demander le rapport du délégué de service public. La communication de cette pièce est obligatoire.

Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail : composé de Mmes Francine GAILLET, Marie-Thérèse JEANPIERRE, Claudine VINCENT-VIRY, Véronique BELEY, MM. Alain LEMAIRE, Laurent WINTER, Jean-Pierre SAVOYE, ClauDe THIRARD, Hubert ARNOULD, pour étudier et suivre les délégations de service public, sachant que le Directeur Général préparera le document type nécessaire à réflexion et analyse commune.

I - FINANCES

CESSION DEBROUSSAILLEUSE STIHL ET TONDEUSE HONDA POUR ACQUISITION DE NOUVEAU MATERIEL

La Commune de LA BRESSE fait l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'une débroussailleuse pour son service espaces verts auprès de la Société SM PIERREL. Il est prévu que cette dernière reprenne l'ancien équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession du matériel suivant à la Sté SM PIERREL :

- Tondeuse HONDA TWIN 2114 pour un montant de 500 € HT soit 598.00 € TTC,
- Débroussailleuse STIHL FS 450 pour un montant de 150 € HT soit 179.40 € TTC.

II - RESSOURCES HUMAINES

AVENANT A CONVENTION OTL POUR MISE A DISPOSITION D'AGENTS

M. Alain LEMAIRE informe qu'un Maître Nageur Sauveteur de l'Office de Tourisme Loisirs, par ailleurs Chef de bassin, a suivi l'an dernier une formation spécifique S. S. T. Monitorat. Celui-ci assurera désormais les formations « Secouriste Sauveteur du Travail » pour l'ensemble des agents communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un nouvel avenant à la Convention générale de mise à disposition de personnel déjà existante entre l'Office de Tourisme Loisirs et la Commune afin d'y intégrer également cette prestation qui pourrait représenter quelque 30 h par an.

Il est précisé que la formation sera à priori assurée lors des périodes de vidange de la piscine.

A noter à cet égard que cette mise à disposition a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire et Commission Administrative.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SERVICE SCOLAIRE) AVANCEMENT DE GRADE D'UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT

Sur proposition de Mme Liliane MENGIN, et suite à l'obtention d'un examen par un agent du service scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la modification du tableau des effectifs, à savoir transformation d'un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} Classe à temps complet en poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} Classe.

A noter que cet avancement de grade s'inscrit bien dans les orientations de l'organigramme des grades préconisé pour ce service

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RECRUTEMENT D'UN CONTROLEUR DE TRAVAUX (BUREAU D'ETUDES S. T. M.)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait créé le 22 mars dernier un poste de Technicien supérieur afin de pouvoir étoffer le Bureau d'études devenu commun aux Services Technique Municipaux et à la Régie Municipale d'Electricité suite à un départ en retraite dans cette dernière structure. Un appel à candidatures a été lancé.

Le candidat retenu, susceptible de pouvoir plus particulièrement s'inscrire dans la ligne du profil recherché, sous-entend toutefois la transformation du poste initialement créé en catégorie B en poste de Contrôleur de travaux, l'intéressé étant détenteur de ce grade dans

son Administration d'origine.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modifier le tableau des effectifs, à savoir transformation d'un poste de Technicien supérieur à temps complet en poste de Contrôleur de travaux à temps complet, sachant que des formations complémentaires seront nécessaires pour les travaux électriques.

III - URBANISME - TERRAINS

CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE -LE REGIT- A Mlle SCHICKEL ET M. BARTH

Sur avis favorable de la commission des terrains, M. Claude THIRARD, adjoint délégué, propose de céder à Mlle SCHICKEL et M. BARTH une parcelle de terrain complémentaire aux conditions suivantes :

- références cadastrales : BC N° 701 – Le Régit
- surface : 99 m² suivant plan dressé par le Cabinet JACQUEL à Remiremont
- tarif : 10 € le m²
- zone UC du PLU
- les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- destination du terrain : à titre d'aisance

Ces différentes conditions ont été acceptées par Mlle SCHICKEL et M. BARTH par courrier du 15.02.2010.

Vu l'avis conforme du service des Domaines en date du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'aliénation des terrains définis ci-dessus au prix et conditions ci-dessus énoncées.

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune toutes pièces contractuelles.

CESSIONS DE TERRAIN A BATIR AU LOTISSEMENT LA LUNELLE

- A Mme SYLVIE ARNOULD

- A M. RENARD ALEXANDRE ET Mlle VAXELAIRE ANNE LISE

Vu le dossier LT 088.075.06.P0002 en date du 11.04.07 et le Permis d'Aménager modificatif n° 088.075.06.P0002-1 en date du 6 juillet 2009,

Vu la délibération n° 116/2009 en date du 22 juin 2009 fixant le prix de vente pour le lotissement de "La Lunelle", et la délibération n° 87/2010 précisant les modalités d'indexation,

Vu le plan établi par le cabinet JACQUEL, géomètre expert à Remiremont, délimitant les lots ainsi que les surfaces des zones humides le cas échéant,

Vu l'avis du service des domaines en date du 5 mars 2010,

Vu les demandes respectives des intéressés en date des 11 juin et 25 mai 2010,

Sur proposition de M. Michel HUGUEL, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décider l'aliénation des lots indiqués ci-après aux conditions suivantes :

Lot n° 29 à Mme Sylvie ARNOULD

Références cadastrales :AR N° 1154 (814 m²) et AR N° 1178 (99 m²)

Surface totale du lot : 913 m²

Prix : 26,20 € HT le m²

Lot n° 18 à M. Alexandre RENARD et Mlle Anne-Lise VAXELAIRE

Références cadastrales :AR N° .1165 (916 m²)

Surface totale du lot : 916 m² (dont 75 m² en zone humide)

Prix : 26,20 € HT le m² pour 841 m², et 13 € HT le m² pour 75 m².

L'acquéreur s'engage à occuper personnellement et à titre de résidence principale la future construction, et s'engage à produire le justificatif de foyer fiscal sur la commune dès la première année d'occupation et ce, sur simple demande du vendeur. Cet engagement vaut pour 15 ans.

En cas de revente avant le délai de quinze ans, l'acquéreur s'engage à verser une indemnité forfaitaire à la Commune.

Cette indemnité est fixée à 29,82 €/m² (2009/2010) actualisable au 1^{er} avril de chaque année -base 1594 INSEE Construction 3^{ème} trimestre-. Elle sera déduite de 1/15^{ème} par année de détention.

L'acquéreur s'engage à préserver le bornage existant et à le faire restituer le cas échéant.

L'acquéreur s'engage à ne pas morceler le lot même après construction.

Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Conditions particulières du cahier des charges du lotissement et du cahier des charges pour la vente des terrains communaux.

Servitude sur les parcelles : Néant

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à ces ventes en l'étude de Maître MILLET, notaire à VAGNEY.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu avec les futurs acquéreurs connus et que 4 parcelles sont réservées à l'Indivision PIERREL en échange de leur propriété d'origine.

Il est précisé qu'il est possible de bénéficier du pass foncier, et que la création de ce lotissement a été décidée afin de maintenir une population principale sur La Bresse, avec accessibilité aux revenus modestes.

En réponse à Mme Anka KRIZMANIC, M. HUGUEL précise qu'une banderole est mise en place à La Lunelle, ainsi qu'au rond-point du Vieux Moulin pour annoncer la vente des parcelles pour construction de résidences principales.

IV - PATRIMOINE

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PATURAGE AVEC L'EPLA MIRECOURT

Vu la délibération du 19 mai 2003 et la 3^{ème} demande de renouvellement de l'EPLA de Mirecourt, considérant le travail de défrichement et de remise en pâture réalisé par le titulaire de la convention depuis bientôt deux décennies, sur proposition de Mme Marie-Thérèse JEANPIERRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de pâturage pour une surface estimée à 62 ha, terrains situés entre la route du Brabant et le chemin des Ecorces (Vertbruche), pour une durée de cinq ans.

Mme JEANPIERRE précise qu'environ 250 moutons et 80 vaches pâturent ces terrains chaque année et que l'on peut désormais étendre le parc vers le Pré Didier.

En effet, l'enlèvement de 56 tonnes de pneus a eu lieu sur ce site en 3 jours, dont près de 500 pneus de camions. Les pneus seront utilisés par incinération pour le fonctionnement d'une cimenterie.

Le coût des travaux s'élève à 23 045 €. La convention initiale de 1958 entre la Bressaude -section Moto- et la Commune de La Bresse précisait que lors de la cessation d'activité, les terrains devaient être remis en état. Un courrier aux anciens utilisateurs sera fait en ce sens pour solliciter un complément partiel à ce qui a été fait en travail bénévole

Les éco-cantonniers de la Communauté de Communes de Haute-Moselotte ont défriché les terrains avant l'intervention de l'entreprise. L'association quant à elle est intervenue pour l'enlèvement des grillages et des piquets.

Mme Marie-Thérèse JEANPIERRE précise que le terrain du Pré Didier était inutilisé depuis environ 25 ans.

M. le Maire rappelle qu'il existe un terrain d'entraînement pour motos enduros au-dessus de la Basse-des-Feignes, en ajoutant que ceci avait été autorisé à l'époque du fait des nuisances faites dans toute la vallée par l'utilisation de cet ancien terrain du Pré Didier.

Par ailleurs, Mme Anka Krizmanic indique que 28 pneus ont été trouvés lors du dernier nettoyage de printemps sur le site de Grosse-Pierre. Il convient donc de rester vigilant partout.

V - POPULATION

RESILIATION, A LA DEMANDE DE L'EVECHE, DU BAIL DE MISE A DISPOSITION DU PRESBYTERE

Mme Claudine VINCENT-VIRY rappelle que le Conseil Paroissial avait demandé, le 1^{er} décembre 2009, le concours de la commune pour le relogement des familles habitant la Maison Saint-Louis.

Au mois de mai, l'Evêché, par la voix de M. l'Abbé DURUPT, Vicaire Général, lors d'un entretien avec M. le Maire, a fait part de leur demande d'abandonner le presbytère, choix justifié par la taille du bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la résiliation du bail de mise à disposition du presbytère à compter du 1^{er} juillet 2010, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'EXERCICE 2009 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales a fixé à 2779 € l'indemnité pour l'année 2009, soit une augmentation de 1.0178% du montant unitaire par rapport à la proposition faite au titre de l'année 2008.

Monsieur le Préfet des Vosges est chargé de fixer le montant de l'I.R.L. après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux, étant entendu qu'en retenant cette proposition, les communes n'auront pas à verser un supplément aux intéressés pour les indemnités majorées.

Dans sa circulaire N° 54/2010 du 10 juin 2010, Monsieur le Préfet, sollicite l'avis des Conseils Municipaux sur la base du montant préconisé, à savoir 2223.20 €/an (IRL majorée égale à 2779 €/an, les membres du C.D.E.N. ayant demandé une augmentation supérieure).

M. Jean-Pierre SAVOYE, Adjoint, précise que si l'institutrice intègre le corps des professeurs des écoles, il n'y a plus d'indemnité due à la rentrée.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, sur proposition de M. Jean-Pierre SAVOYE, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à la proposition d'augmentation telle que définie ci-dessus, de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2009

- charge Monsieur le Maire ou son représentant de donner à sa décision la suite qu'elle comporte.

VI - MARCHES PUBLICS

AVENANT N°1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA CRECHE GARDERIE A LA STATION LA BRESSE-HOHNECK - LOT N°4 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Objet de l'avenant :

- Modification de la nature des menuiseries extérieures bois, celles-ci seront mixtes bois-aluminium.

Montant HT du marché.....	23 095.00 €
Montant de l'avenant n°1	10 359.00 €
Montant HT du nouveau marché	33 454.00 €
TVA à 19.6 %	6 556.98 €
Nouveau montant TTC du marché	40 010.98 €

Sur proposition de Mme GAILLET, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant.

Pour des raisons d'entretien, il a été jugé nécessaire de poser des huisseries bois-alu en lieu et place des menuiseries bois prévues.

M. le Maire rappelle que ce chantier a été rondement mené, avec l'Etat en première ligne, la région, la CAF ensuite pour les familles des personnels, et le Conseil Général. L'Ecole de ski a bénéficié pour la partie rez-de-chaussée du taux de subventionnement identique à celui obtenu par la commune, soit 85 % environ.

Une association gèrera la crèche. C'est un plus pour le label famille qui figure déjà dans la publicité pour cet hiver chez Remy-Loisirs...

Mme BELEY demande pourquoi ces menuiseries n'ont pas été décidées dès le départ. M. Alain LEMAIRE précise que cette modification a été souhaitée dans le cadre des échanges effectués et Mme GAILLET informe que le lot à l'origine ne prévoyait pas la lasure de finition ; Celle-ci aurait de toute façon dû être programmée, entraînant aussi une plus value.

L'avenant des menuiseries précité représente 1,9 % du coût total des travaux.

Il faut donc relativiser et M. le Maire précise que toute personne qui a déjà construit sa maison peut comparer. Mme GAILLET ajoute que le coût total est contenu dans l'enveloppe subventionnable du départ.

M. le Maire ajoute que l'accessibilité handicapés a été revue, le chemin prévu coûtant 80 000 € et étant impossible à déneiger ; Une autre solution avec dépose à proximité a été proposée et retenue.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE BELLE-HUTTE - LOT N°3 STATION DE TRAITEMENT ET LOT N°4 BARDAGE BOIS

Une consultation par procédure adaptée a été lancée pour les travaux de développement des capacités de production d'eau potable du secteur de Belle-Hutte. 2 lots sont à attribuer : lot 3 construction d'une station de traitement et lot 4 bardage bois.

La commission des achats s'est réunie le 9 avril pour procéder à l'ouverture des plis. Une audition a été réalisée avec l'ensemble des candidats du lot 3 "Construction d'une station de traitement", le 3 mai dernier.

Suite à cette audition, des compléments d'informations et de nouveaux chiffrages ont été demandés. Le maître d'œuvre a rendu son rapport d'analyse des offres pour la commission Achats du 28 juin 2010.

- 6 dépositaires d'offres ont été entendus et il est proposé de retenir EAU PURE, à l'unanimité des élus de la Commission.

Sur proposition de Mme GAILLET, adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 3 à l'Entreprise EAU PURE pour 444 300 € HT et autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

M. le Maire rappelle la fin réglementaire de l'utilisation de la neutralité, d'où un coût supérieur de 10 %.

M. Claude THIRARD rappelle que l'offre la moins chère est efficace quel que soit le traitement de l'eau.

M. le Maire précise que la commune a dépensé 1 million d'euros pour la réalisation de cette station de traitement des eaux qui pourra servir aussi à l'approvisionnement de l'eau de La Bresse en cas de défaillance passagère.

M. Claude THIRARD ajoute qu'une étude sera lancée pour la source des Planches en vue de l'amélioration de son rendement

Mme GAILLET précise que le lot bardage bois est inclus dans la demande de subvention mais sera traité lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TREMPLIN DE SAUT A SKIS - LOT N°2 STRUCTURE BOIS ET LOT N°3 GENIE CIVIL

Une consultation par procédure adaptée a été lancée pour les travaux de construction d'un tremplin de saut à skis sur le domaine skiable de Lispach. 2 lots sont à attribuer : le lot 2 structure bois et le lot 3 génie civil.

La commission des achats s'est réunie le 12 mai pour procéder à l'ouverture des plis, ceux-ci ont été remis au maître d'œuvre, BET SIGMA, pour analyse.

Le maître d'œuvre a rendu son rapport d'analyse des offres pour la commission des achats du 1^{er} juin, celle-ci a fait des propositions d'attribution des différents lots. Après négociation et ultime remise de condition, il est finalement proposé d'attribuer

- Lot n°2 structure bois : Charpente HOUOT de GERARDMER pour un montant de 159 500 € HT soit 190 762 € TTC.

- Lot n°3 génie civil : entreprise RICHERT de 68 PFASTATT pour un montant de 138 363 € HT soit 165 482.15 € TTC (base + option).

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots 2 et 3 aux entreprises citées ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces de marché.

Monsieur le Maire rappelle que l'on a dû changer de maître d'œuvre.

Un point sur les travaux sera fait fin septembre, début octobre

MAISON DES ARTS ET METIERS DE LA HAUTE-MOSELLOTTE RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES -POINT SUR LE DOSSIER

Une consultation par procédure adaptée a été lancée pour les travaux de construction de la Maison des Arts et Métiers de la Haute-Moselotte, 14 lots sont à attribuer.

La commission des achats s'est réunie le 14 juin, pour procéder à l'ouverture des plis, ceux-ci ont été remis au maître d'œuvre, l'agence d'architecture Cartignies Canonica, pour analyse.

Le maître d'œuvre a rendu son rapport d'analyse des offres pour la commission des achats du 28 juin à 14 h, celle-ci propose les attributions suivantes :

		Base	Base+options
- Lot 1 : Démolition gros œuvre	VRDEntr. PEDUZZI	293 549,21 € HT	299 726.21 €
- Lot 2 : Charpente, structure bois, bardage	Déclaré infructueux (offre supérieure à l'estimation) Le lot sera attribué par marché négocié		
- Lot 3 : Couverture, étanchéité, zinguerie	IMHOFF	93 281,00 € HT	
- Lot 4 : Menuiseries extérieures	VAXELAIRE	228 993,00 € HT	229 832.00 €
- Lot 5 : Métallerie Serrurerie	LAUGEL et RENOARD	22 719,00 € HT	
- Lot 6 : Menuiseries intérieures bois	VAXELAIRE	103 743.80 € HT	107 215.20 €
- Lot 7 : Plâtrerie, isolation, plafonds	GALLOIS	95 000,00 € HT	
- Lot 8 : Revêtements de sol	JEAN BERNARD	158 581,80 € HT	226 165.80 €
- Lot 9 : Peinture	BOVE	49 606,38 € HT	
- Lot 10 : Plomberie - Sanitaire	SARL CLAUDEL CPS	21 851,10 € HT	
- Lot 11 : Chauffage, ventilation	IMHOFF	178 977,20 € HT	
- Lot 12 : Electricité, courants faibles	FORCLUM	110 478,49 € HT	124 027.01 €
- Lot 13 : Ascenseur	LTBO	23 390,00 € HT	

Il est décidé déclarer infructueux le lot 14 optionnel "mobilier" et de repartir en marché négocié

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit aujourd'hui que de confirmer les avis unanimes de la commission d'appel d'offres. Pour sa part, le Conseil Municipal sera saisi pour avis de l'ensemble du dossier, recettes, dépenses prévisionnelles, y compris pour le fonctionnement, avant le démarrage soit en août, soit en septembre.

M. Jérôme MATHIEU pose la question du coût de fonctionnement de l'équipement et Mme Véronique BELEY s'interroge sur le groupe de travail précédemment constitué.

Mme GAILLET précise qu'un budget prévisionnel de fonctionnement a été élaboré dans le cadre des dossiers de demandes de subventions à fournir à l'Etat et au Conseil Général où nous avons envoyé des dossiers complémentaires à 6 ou 8 reprises.

M. le Maire indique que ce budget sera affiné, et concernant le groupe de travail désigné, rappelle que celui-ci interviendra dès que l'avancement du dossier l'imposera, en août ou septembre.

Sur proposition de Mme GAILLET, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, décide l'attribution de 12 lots aux entreprises précitées et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants, sachant que les notifications interviendront ultérieurement, après décision finale du Conseil Municipal.

En réponse à M. Claude THIRARD qui s'étonnait, M. Jérôme MATHIEU précise que ces abstentions ne concernent pas l'attribution des lots mais le projet en lui-même.

VII - DIVERS

RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS D'EMPLACEMENT DE TAXIS - SOCIETE TRANSMOSEL ET SPENLE

Par différentes délibérations, le Conseil Municipal a concédé plusieurs emplacements de voitures de taxis qu'il convient de renouveler à

- Société SPENLE : 3 emplacements : n° 1 et 2 Parking des Champions, à proximité de la cabine téléphonique (signalés par affichage du n° de téléphone de la société) et n° 6 Parking Rue des Proyes (signalé par affichage du n° de téléphone)

- Société TRANSMOSEL : 3 emplacements : n° 3, 4 et 5, parking aval du Pont de la Clairie (signalés par affichage du numéro de téléphone de la société).

La redevance annuelle qui est 59,50 € l'emplacement actuellement est payable à terme échu, et revalorisée au 30 juin de chaque année sur la base de l'indice INSEE consommation des ménages du mois de septembre de l'année qui précède.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les autorisations précitées aux conditions habituelles rappelées ci-dessus.

FIXATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

A la demande du Conseil Général des Vosges, il convient de revoir et de fixer l'emplacement des panneaux de localisation de l'agglomération sur la RD 486, sur la RD 34 et sur la RD 34c.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

➤ de maintenir les limites d'agglomération actuelles

- de la RD 34

. PR 27 + 832 Côté Col de la Croix des Moinats

. PR 31 + 404 Côté Vallée de Vologne

- de la RD 34C

. PR 0 + 412 Côté vallée du Chajoux

- de la RD 486

. PR 24+000 Côté Col de Grosse Pierre

➤ Et de modifier ainsi qu'il suite la limite d'agglomération de la RD 486 Côté Pont de la Plaine : PR 20+895 (entrée) et 20+880 (sortie)

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'AUTORISATION D'USAGE DE TERRAINS EN VUE DE LA PRATIQUE DE L'ESCALADE

Les conventions d'autorisation en vue de la pratique de l'Escalade concernant les sites :

- ➔ Roches Beuty
- ➔ Les Ecorces

sont arrivées à leur terme.

Sur proposition de M. Jean-Pierre SAVOYE, Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de ces conventions d'équipement, d'entretien et d'utilisation des différents sites d'escalade en concertation avec le Club Alpin Français La Bressaude Montagne Escalade., Et autorise le Maire ou son représentant à signer celles-ci.

QUESTIONS DIVERSES

Coupe du Monde VTT

M. Patrice PROST, Conseiller Municipal et Président de l'Association "La Bresse Evénements", rappelle le succès de 2009 et les perspectives étudiées pour l'avenir.

L'U.C.I. a renouvelé sa confiance à la Ville de La Bresse avec une descente VTT en 2011.

Le dossier cross proposé n'a pas été retenu par l'U.C.I. Une épreuve de descente a été proposée ; elle aura lieu le 6 et 7 août 2011, sur le même parcours qu'en 2009.

La demande pour une épreuve de cross sera renouvelée pour 2012.

Une collaboration sera mise en place avec la Roue Verte.

Remerciements

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le soutien de la commune concernant l'implantation de la CCI à Nancy

- de M. et Mme PERRIN-GANIER, tant à l'égard des élus, de la commune, que de la population pour les aides et l'entraide lors du sinistre de leur maison.

- de M. SAVART pour le don fait à la crèche DON D'Amour à Port au Prince

- de La Bressaude d'AITHEX, du foyer de ski nordique, du club Vosgien, de Résonance FM, de la Légion Vosgienne, de l'ASSHV, de l'Amicale des Hautes Vosges des médaillés militaires, de l'association Just'O'Corps pour les subventions attribuées

- de l'Association Roman Noir en Pays blanc pour l'attribution de la halle des congrès à l'occasion du 2^{ème} salon du polar qui aura lieu du 19 au 21 novembre 2010

- d'AITHEX pour la subvention pour leur structure de récupération de matériel et d'intégration de personnel

- de Mme MARTIN suite à la pose d'un banc Rue du Dr Lapierre

Infos

Il est donné lecture d'un courrier du Conseil Général des Vosges informant du refus de remettre à l'étude le projet et le financement de l'aménagement du carrefour entre les routes départementales Chajoux -Vologne aux Champions, la proposition communale consistait à réaliser un rond-point pour améliorer sécurité et fluidité les jours de forte affluence, mais la commune ne peut financer à la place du Département ; ceci restera donc en l'état.

Vente de bois

Mme JEANPIERRE informe l'assemblée des résultats de la vente de bois du 22 juin 2010 : 3 279 m³ pour 166 561 €

Un lot non vendu (283 m³), une offre retirée à 9 000 €

Il est à noter une bonne vente, une forte demande et des prix à la hausse.

Déneigement

Monsieur Claude THIRARD indique le coût pour la saison hivernale 2009/2010 est de 284 141 € dont 101 170 € pour les STM, et 112 769 € pour les prestataires (Il manque 2 factures d'un prestataire)

760 tonnes de sel ont été utilisées

Peu de réclamation, la population semble satisfaite.

Réunions de quartiers

Mme Liliane MENGIN fait part des dates proposées pour les réunions de quartiers afin d'écouter suggestions et doléances :

14 septembre 2010 à 20 h

Ancienne Ecole du Chajoux

16 septembre 2010 à 20 h

Ecole du Neuf-Pré

21 septembre 2010 à 20 h

Centre Culturel et Social (Brabant, Bouchaux, Bas, écart)

23 septembre 2010 à 20 h

Centre Culturel et Social (Centre et Breuil)

Réunion publique pour présenter les projets en cours ou prévus :

Le 15 octobre 2010 à 20 h

Salle des fêtes

Hôpital de GERARDMER

Mme Claudine VINCENT-VIRY signale que suite à la restructuration de l'hôpital, la représentation de la commune a pris fin. Il n'existe plus de Conseil d'Administration mais un conseil de surveillance de 9 membres.

Conseil des enfants

Mme Anka KRIZMANIC informe que 4 abri-bus ont été repeints et remercie Mme Myriam MOUGEL et M. François PERRIN pour leur concours.

Une peinture anti-tags sera appliquée par les STM rapidement.

M. le Maire, au nom des élus, remercie ses collègues et l'équipe des jeunes qui sont intervenus

Travaux Mairie / Salle des fêtes

M. MATHIEU souhaite avoir, comme prévu, la présentation en salle des travaux projetés à la Mairie et à la salle des fêtes.

M. le Maire indique que le dossier sera vu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur HUGUEL rappelle le projet ; le dossier de demande de permis de construire sera déposé prochainement.

Le phasage des travaux s'établit ainsi : en interne pour l'hiver, salle des fêtes et salle du Conseil au printemps, démarrage des travaux début octobre 2010.

M. le Maire précise qu'il s'agit, conformément à la loi, de permettre l'accessibilité par ascenseur, l'isolation de la salle des fêtes, et la réalisation d'une salle du Conseil Municipal et des mariages car l'actuelle n'est plus du tout adaptée par sa capacité réduite.

Pré de l'Orme

Le problème de signalisation au Carrefour de la Route du Droit vers le Pré de l'Orme sera vu en commission. Pourquoi ne pas y implanter un "stop" ?

Dégradations

Après avoir fait part des dégradations causées au Chalet de Rouge-Mousse, M. le Maire indique qu'une enquête est en cours et souligne à ce titre qu'il est important de maintenir un entretien régulier des chalets afin de contenir les dégradations tout en évitant la solution ultime qui consisterait à les fermer puis à en autoriser l'utilisation sur demande et caution avec retrait de la clé en mairie.

Une prochaine séance de conseil est possible le 16 ou le 23 août 2010.

M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23 h 05.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvain MOUGEL

Guy VAXELAIRE

Plan de prévention de la canicule

Suite à la canicule de l'été 2003, un plan de prévention de la canicule a été instauré.

Il consiste pour les Mairies à tenir un registre confidentiel des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile, à leur demande et dont le seul objectif est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement par Monsieur le Préfet du plan d'alerte et d'urgence.

Chaque personne qui souhaite obtenir plus de précisions et figurer sur ce registre est invitée à se présenter ou à contacter téléphoniquement en Mairie de LA BRESSE, les Services à la Population (Etat Civil) tél : 03 29 25 40 21

MOT DU MAIRE (suite)

Pendant ce premier semestre, nous avons assisté malheureusement à l'aggravation de la crise notamment pour les plus démunis ainsi qu'au spectacle lamentable donné par ceux qui étaient chargés « par le sport » de représenter notre pays...

Nous sommes tous « sans voix » face à de telles répercussions en images ou en laissés pour compte. Ces situations ne peuvent que nous conforter dans notre position permanente :

REVENIR, SUR TOUS LES SUJETS, A NOS FONDAMENTAUX

Préférer l'acte à l'intention. L'encouragement à la citoyenneté impose transparence, rigueur. Trop souvent celles-ci n'arrivent et ne se concrétisent que lorsque des faits inacceptables sont constatés puis repris publiquement !!

Or, il faudrait (d'autant plus en période de récession pour certains), une culture permanente de respect des institutions, de droit et de respect des différences.

L'exemple doit toujours venir d'en haut ; ce sera mon vœu le plus cher, ce sera aussi le cap et l'action de vos responsables locaux.

Bien cordialement à tous.

Guy Vaxelaire
Maire de La Bresse

VIE DE LA COMMUNE

● Extrait du Conseil des jeunes

Compte-rendu

Présents :

DEVOILLE Simon, GEHIN Mattias, PERRIN Clément, POIROT Benjamin, POIROT Lilou, ANTOINE Valentine, ARNOULD Quentin, MOUGEL Martin, TOTTOLI Pierre, RABANT Tom, HUSER Yann, RAVELLO Théo, PIERREL Thibaut, REMY Chloé, REMY Nicolas, GERARD Manon, POIROT Pierre

Anka KRIZMANIC accueille les jeunes conseillers pour cette dernière réunion de l'année scolaire 2009-2010.

Examen des questions portées à l'ordre du jour :

Point sur l'action « Abri-bus »

2 mercredis (26 mars et 19 mai) ont été consacrés en salle : Tom, Valentine, Caroline, Manon, Lilou et 2 adultes.

Mercredi 02 juin : Peinture de l'abri du Daval : Valentine, Tom, Lilou et 2 adultes.

Mercredi 09 juin : Peinture de l'abri-bus du Chajoux :

Anka KRIZMANIC souhaite que d'autres jeunes conseillers participent.

Se proposent d'y participer : **Chloé, Nicolas, Lilou** et 2 adultes.

Le mercredi 16 juin : Peinture abri-bus de Vologne au Pont de Brâmont :

Se proposent d'y participer :

Thibaut, Nicolas, Manon et 2 adultes.

Le mercredi 23 juin : Peinture abri-bus des Jonquilles :

Se propose : **Victoria, Martin et Nicolas** et 2 adultes.

Point sur le nettoyage de printemps organisé le 15 mai 2010 sur le site de Grosse Pierre

De nombreux objets ramassés, notamment un stock de pneus (28) en contrebas du site de la Montée Impossible.

Anka KRIZMANIC informe les jeunes conseillers que depuis, c'est 40 pneus qui ont été trouvés à la Basse des Feignes.

Elle insiste sur l'importance de rester en permanence vigilants, vu ces gestes d'incivisme, que la lutte contre les dépôts sauvages est un combat permanent.

Elle remercie les jeunes qui ont participé à cette journée.

Fête des Sports : Samedi 26 juin 2010 sur le site des Champions.

Tous les jeunes conseillers sont invités ; les représentants de l'Ecole du Neuf-Pré ne pourront y participer, puisque c'est la kermesse dans leur école.

Festival des Arts Mélangés :

Du 14 au 23 juin avec un programme d'activités sur les différentes communes de la CCHM, avec la participation de différentes écoles et collèges.

Les jeunes conseillers sont invités à participer le mercredi 23 juin à 14 h à Cornimont, à la « découverte des arts et de la culture dans notre quotidien » « à partir d'activités culturelles et artistiques simples comme la poterie ou les arts plastiques ou la sculpture du bois, découvrir l'éveil des sens et le bien-être qu'ils procurent, le tout dans un esprit de créativité ».

Assemblée Générale des Conseils de Jeunes le mercredi 30 juin à Contrexéville.

Jeunes conseillers candidats :

REMY Nicolas, REMY Chloé, GERARD Manon, RABANT Tom, RAVELLO Théo.

Anka KRIZMANIC précise que l'assemblée générale se terminera par une activité accrobranches au Parc Vittel Aventures (prévoir tenues adaptées)

A noter que l'association départementale des conseils de jeunes a un blog :

conseilsjeunesvosges.over-blog.com qui peut être consulté avec l'autorisation parentale. Plusieurs pages concernent le conseil des enfants de LA BRESSE.

Anka KRIZMANIC remercie les jeunes conseillers pour leur participation tout au long de l'année scolaire, tout en souhaitant qu'ils participent aux activités programmées en juin et leur souhaite de bonnes vacances. Elle remercie les élèves de 5^{ème} qui ont effectué 3 années de mandat de jeunes conseillers.

● Conseil des jeunes

La biodiversité dans nos abris de bus

Selon le projet des jeunes de repeindre les abris bus les plus abîmés depuis janvier le Conseil Municipal des Jeunes a travaillé pour sa concrétisation. Lors des réunions, des idées ont été discutées, proposées et regroupées, avant de faire la synthèse graphique aidé par François Perrin que nous remercions. !

Les Services Techniques Municipaux ont rénové les fonds à peindre, dans les abris bus suivants : Le Bas, Vologne, le Chajoux et le Droit.

Les séances de décoration ont eu lieu du 2 au 23 juin avec l'aide précieuse de François Perrin.

Nous sommes fiers de vous montrer nos abris bus rénovés qui, nous l'espérons, seront respectés de tous.

Le Conseil Municipal tient également à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette action.

Anka K